

Camping des moulins ☆☆☆  
24150 COUZE SAINT FRONT  
Tél. : 05 53 61 18 36  
Fax : 05 53 24 99 72

### CONTRAT DE LOCATION D'UN EMPLACEMENT

Chère Madame, cher Monsieur,

Nous vous remercions de votre demande d'informations sur notre camping club. vous trouverez ci-joint le dépliant du camping, les tarifs et les conditions générales de séjour.

Pour réserver un emplacement :

- remplissez soigneusement ce contrat
- retournez-nous ce contrat dûment daté et signé, accompagné des arrhes et des frais de réservation

Nous restons à votre entière disposition pour tous renseignements complémentaires.

Dans l'attente de vous souhaiter prochainement la bienvenue au Camping des Moulins, nous vous prions de croire, chère Madame, cher Monsieur en nos sentiments les meilleurs.

M .....  
 Demeurant .....  
 Code postal : ..... Ville : ..... Pays : .....  
 Tél. : ..... Portable : .....

Date d'arrivée : ..... Date de départ : .....  
 Nombres d' : - Adultes : ..... - Nombres d'animaux : .....  
 - Enfants (jusqu'à 12 ans) : .....  
 Branchement électrique :  oui  non

ARRHES (25% du total du séjour) : .....€  
 FRAIS DE RESERVATION : 10 €  
 -----  
 ACOMPTE DE RESERVATION : .....€

Mode de règlements :  Chèque vacances  
 Chèque (à l'ordre de SARL PERIGORD LOISIRS ORGANISATION)  
 Virement bancaire (n° de compte ci-dessous)

Je déclare avoir pris connaissance et accepté le règlement et les conditions de séjour (voir au verso).

Fait à ..... le .....  
Signature

13335	00301	04 0848285 33	16
CE AQUITAINE NORD		CEPAFRPP333	
FR76	1333	5003	0104 0848 2853 316

## CONDITIONS DE LOCATION D'UN EMPLACEMENT

- 1) Seuls les contrats remplis avec précision sont considérés comme valables car ils fournissent les éléments permettant d'envisager la location.
- 2) Une photocopie de ce contrat dûment complété et signé vous sera retournée par PERIGORD LOISIRS ORGANISATION.
- 3) Les réservations s'entendent : - **arrivée à partir de 12 heures**  
- **départ avant 12 heures**
- 4) Toute arrivée avant la date et l'heure prévues expose les vacanciers à ne pouvoir occuper l'installation retenue sauf accord préalable avec la direction du camping.
- 5) **NOMBRE DE PERSONNES** : si le nombre de personnes est différent à l'arrivée ou durant le séjour de celui initialement prévu, la correction de tarif sera faite immédiatement.
- 6) **ANNULATION DES RESERVATIONS**  
Plus de 30 jours avant la date du début de séjour, il vous sera retenu 15% des arrhes versées.  
Moins de 30 jours avant la date du début de séjour, les arrhes ne seront pas remboursées.  
Le montant des frais n'est jamais remboursable.
- 7) **LES RESERVATIONS** sont conservées durant 24 heures suivant la date d'arrivée prévue. Passé ce délai, l'emplacement cesse d'être retenu et la somme versée reste acquise à PERIGORD LOISIRS ORGANISATION.
- 8) Pour toute modification des dates du séjour, il ne pourra être garanti le même emplacement.
- 9) **LES PERSONNES SUPPLEMENTAIRES** de jour comme de nuit : ne sont acceptées qu'après l'accord de la direction et dans la limite de la capacité du camping. Elles sont tenues au règlement d'une redevance selon les tarifs en vigueur du camping et sont sous la responsabilité des campeurs qui les reçoivent. Elles doivent stationner leur véhicule à l'extérieur du camping.
- 10) **LES ANIMAUX** sont acceptés **tenus en laisse**. En l'absence de leur maître, ils ne doivent pas être laissés sur place ou en liberté. Ils doivent impérativement sortir du camping pour faire leurs besoins. Compte tenu de la législation en vigueur, les animaux seront tatoués ou devront porter un collier permettant l'identification du propriétaire. De plus le certificat de vaccination antirabique obligatoire de moins d'un an devra être présenté lors de votre arrivée.
- 11) Tout campeur est tenu de se conformer aux dispositions du règlement intérieur affiché à l'entrée du camping et à l'accueil.

## **CONDITIONS DE LOCATION D'UN EMPLACEMENT**

- 1) Seuls les contrats remplis avec précision sont considérés comme valables car ils fournissent les éléments permettant d'envisager la location.
- 2) Une photocopie de ce contrat dûment complété et signé vous sera retournée par PERIGORD LOISIRS ORGANISATION.
- 3) Les réservations s'entendent :
  - **arrivée à partir de 12 heures**
  - **départ avant 12 heures**
- 4) Toute arrivée avant la date et l'heure prévues expose les vacanciers à ne pouvoir occuper l'installation retenue sauf accord préalable avec la direction du camping.
- 5) **NOMBRE DE PERSONNES** : si le nombre de personnes est différent à l'arrivée ou durant le séjour de celui initialement prévu, la correction de tarif sera faite immédiatement.
- 6) **ANNULATION DES RESERVATIONS**  
Plus de 60 jours avant la date du début de séjour, il vous sera retenu 15% des arrhes versées.  
Moins de 60 jours avant la date du début de séjour, les arrhes ne seront pas remboursées.  
Le montant des frais n'est jamais remboursable.
- 7) **LES RESERVATIONS** sont conservées durant 24 heures suivant la date d'arrivée prévue. Passé ce délai, l'emplacement cesse d'être retenu et la somme versée reste acquise à PERIGORD LOISIRS ORGANISATION.
- 8) Pour toute modification des dates du séjour, il ne pourra être garanti le même emplacement.
- 9) Le montant du séjour est intégralement payable le jour de votre arrivée. Aucune réduction ne sera consentie dans le cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé pour quelque cause que ce soit.
- 10) **LES PERSONNES SUPPLEMENTAIRES** de jour comme de nuit ; ne sont acceptées qu'après l'accord de la direction et dans la limite de la capacité du camping. Elles sont tenues au règlement d'une redevance selon les tarifs en vigueur du camping et sont sous la responsabilité des campeurs qui les reçoivent. Elles doivent stationner leur véhicule à l'extérieur du camping.
- 11) **LES ANIMAUX** sont acceptés **tenus en laisses**. En l'absence de leur maître, ils ne doivent pas être laissés sur place ou en liberté. Ils doivent impérativement sortir du camping pour faire leurs besoins. Compte tenu de la législation en vigueur, les animaux seront tatoués ou devront porter un collier permettant l'identification du propriétaire. De plus le certificat de vaccination antirabique obligatoire de moins d'un an devra être présenté lors de votre arrivée.
- 12) Tout campeur est tenu de se conformer aux dispositions du règlement intérieur affiché à l'entrée du camping et à l'accueil.